Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_52-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_52

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 29 avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 15 avril 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme MN LEGROS, Mme FORESTIER Anne pouvoir à M. JP DESBOIS, Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme O. DELAHAIS, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. C. GAILLARD.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme H. THEBAULT-DONDEL.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_52-DE

26-52) AUTORISATION DE PROGRAMME – REHABILITATION THERMIQUE DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE – RUE DES SPORTS

Rapporteur : Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux Finances

Service émetteur : DR/ FIN
Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires
Pièce annexe : -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°25-50 du 02 avril 2025 créant l'autorisation de programme pour les travaux de Réhabilitation Thermique de l'Ancienne Ecole Maternelle Rue des Sports ;
VU l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 08 avril 2026 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2026 du Budget principal ;
CONSIDERANT que les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice constituent des dépenses prévisionnelles qui ne sont pas nécessairement réalisées dans l'année. Les crédits de paiement non utilisés dans l'année sont automatiquement reportés l'année suivante ;
CONSIDERANT que les crédits inscrits lors de la dernière révision de l'autorisation de programme sont insuffisants ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **DEFINIT** l'Autorisation de Programme pluriannuel relative à l'opération 83 à hauteur de **870 000 €** et ventilée de la manière suivante :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de Paiement (CP) 2025	Crédits de Paiement (CP) 2026
Imputation 2313 Opération 83 (Cœur de Ville	**870 000 €**	163 164.77 €	706 835.23 €

- **INSCRIT** les crédits de paiement nécessaires au budget 2026 de la ville,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_52-DE

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. THEBAULT-DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO